

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 NOVEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Cession du 35 rue de
Bergette**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 novembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame HAÏAT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 12 F 02

OBJET : CESSION DU 35 RUE DE BERGETTE

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Ville est propriétaire d'un immeuble sis 35 rue de Bergette et cadastré AR 245. Il est constitué d'une maison individuelle et d'un garage sur une surface totale de terrain de 741 m².

Lors de sa séance du 12 juillet 2012, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de ce bien et s'est prononcé en faveur de sa cession.

Suite à l'avis de France Domaine en date du 12 juin 2012, estimant ce bien à 810 000 €, une première consultation a été lancée du 26 juin au 13 août 2012. Cette dernière étant restée infructueuse, une seconde consultation a été lancée auprès des bailleurs sociaux.

À l'issue de la seconde consultation lancée du 13 septembre au 15 octobre 2012, la société DOMNIS se classe en première position avec une offre de 810 000 € conforme à l'estimation des domaines. Elle envisage la création d'un petit immeuble d'habitation de l'ordre de 6 à 8 logements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession du bien sis 35 rue de Bergette à la société DOMNIS pour un montant de 810 000 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession du bien sis 35 rue de Bergette au prix de 810 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines